

LES TEMPS NOUVEAUX

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

Paraissant tous les samedis

SOMMAIRE

SI LES HOMMES SAVAIENT, **William Godwin.**
 LA FEMME OUVRIÈRE (*suite*), **Henri Dagan.**
 PROPOS D'UN PARISIEN, **H. Harduin.**
 LA CURÉE, **Paul et Victor Margueritte.**
 MÉMOIRES D'UNE LAIQUE, **Une Ancienne Institutrice.**
 QUESTION SOCIALE, **Henri Maret.**
 BIBLIOGRAPHIE.
 MÉLANGES ET DOCUMENTS.

SI LES HOMMES SAVAIENT !...

Les avantages de la liberté sur l'esclavage ne sont pas moins réels, quoique malheureusement moins palpables, que dans les exemples que nous venons d'énumérer. Chacun de nous a un sentiment confus de ces avantages, mais on lui a appris à croire que les hommes s'entre-déchireraient s'ils n'avaient des prêtres pour diriger leurs consciences, des maîtres pour pourvoir à leur subsistance, et des rois pour les guider en sûreté à travers les écueils inextricables de l'océan politique. Mais qu'ils soient égarés par ces préjugés-ci ou par d'autres, quels que soient l'imaginaire terreur qui les pousse à se laisser bénévolement lier les mains derrière le dos et le fléau agité sur leurs têtes, tout cela est matière de raisonnement. La vérité peut leur être présentée avec une évidence assez irrésistible, peut au besoin se familiariser assez graduellement avec leur compréhension, pour conquérir en fin de compte les préventions les plus obstinées. Que la presse s'insinue chez les Persans ou les Hindous, que l'on traduise dans leur langue les vérités politiques découvertes par les meilleurs des sages Européens, et il n'est pas possible de ne point faire quelques conversions isolées. C'est le propre de la vérité de s'épandre ; et, à part les grandes convulsions nationales, ses avocats seront, chaque siècle, un peu plus nombreux qu'au siècle précédent. Les causes qui suspendent ses progrès ne proviennent point du climat, mais de la jalousie attentive et intolérante des despotes.

Supposons donc que la majorité d'une nation soit convaincue, grâce à une évolution aussi lente qu'on voudra, que la liberté est désirable, ou, ce qui revient au même, réalisable. L'hypo-

thèse serait la même, si nous imaginions dix mille hommes d'esprit sain, enfermés dans une maison de fous, et surveillés par un groupe de trois ou quatre gardiens. On leur a persuadé jusqu'ici — car quelle absurdité fut jamais trop forte pour être accueillie par l'intelligence humaine ? — qu'ils ne jouissaient pas de leur raison, et que la surveillance sous laquelle on les avait placés était nécessaire à leur sauvegarde. Ils se sont donc soumis aux coups de fouet et aux lits de paille, au pain et à l'eau, et prennent peut-être cette tyrannie pour un bienfait. Mais à la fin un soupçon se répand parmi eux, de manière ou d'autre, que tout ce qu'ils ont accepté jusqu'à présent était une imposture. Le doute se propage, ils réfléchissent, raisonnent, l'idée se communique de l'un à l'autre à travers les fentes de leurs cellules, et à de certains moments où la vigilance de leurs gardiens ne les arrache pas au plaisir d'être ensemble. Cela devient la perception nette, la ferme conviction de la majorité des reclus.

Quel sera le résultat de cette conviction ? L'influence du climat empêchera-t-elle ces gens de saisir le moyen sûr d'être heureux ? Y a-t-il un intellect humain qui ne comprenne une vérité comme celle-ci, quand on la lui présente avec force et sans se lasser ? Y a-t-il un cerveau qui ne ressente point d'indignation d'une si atroce tyrannie ? En réalité, les chaînes tombent d'elles-mêmes, quand le mystère de la croyance est évanoui. Lorsqu'une grande majorité d'hommes, dans une société quelconque, est résolue à s'assurer un profit quelconque, il n'est pas besoin de tumulte ou de violence pour y parvenir. L'effort serait de résister à la raison, non pas de lui obéir.

Les prisonniers étant réunis dans la salle commune, les gardiens viennent les avertir qu'il est l'heure de réintégrer leurs cellules. Ils n'ont plus la faculté d'obéir. Ils regardent l'impuissance de ceux qui tout à l'heure étaient leurs maîtres, et leur présomption les fait sourire. Ils abandonnent tranquillement la demeure où ils furent jusqu'alors claquemurés, et prennent leur part des bienfaits de l'air et de la lumière, comme les autres hommes.

WILLIAM GODWIN.

(Recherches sur la justice politique, l. I, ch. VII, p. 62, 63.)

LA FEMME OUVRIÈRE

(Suite.) (1)

Dans une fabrique collective du quartier des Gobelins, 3 à 4 ouvrières aux pièces (par pièce, 0 fr. 50, 0 fr. 75, 1 franc et 1 fr. 50; six mois de chômage) travaillent de 7 heures du matin à 7 heures du soir, quelquefois jusqu'à 1 heure du matin.

Dans le quartier Popincourt, une entrepreneuse de jaquettes pour dames occupe 12 à 13 ouvrières aux pièces (1 fr. 25 jaquette-dame, 0 fr. 50 jaquette-enfant). Une ouvrière produit environ 3 jaquettes-dames en deux jours ou 3 jaquettes-fillettes par jour. Six mois de chômage; travail de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

Dans le quartier de Vaugirard, une entreprise de jerséis pour une maison de gros fait travailler ses boutonnières à 0 fr. 20 par 18 boutonnières, ce qui fait de 9 à 10 francs par semaine.

Dans le quartier du Jardin des Plantes, une entreprise de jaquettes-dames occupe 15 ouvrières gagnant de 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Six mois de chômage; travail de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

On trouvera d'autres témoignages dans l'enquête officielle.

Ce qui est incontestable, c'est que le salaire de plus de cinquante mille ouvrières parisiennes est au-dessous des nécessités d'existence. Ce point est capital, d'abord au point de vue humain, ensuite au point de vue des fameuses lois économiques chères à M. Yves Guyot et à M. Leroy-Beaulieu.

D'après le témoignage des intermédiaires (entrepreneurs), le prix de façon qui leur est payé par les grandes maisons a diminué. Dans une enquête officielle (l'Enquête des 44), MM. Worth et Dreyfus soutiennent le contraire (ils font partie de la catégorie qui paie la façon aux entrepreneurs). On comprend l'intérêt de cette question : les grands couturiers rognant le prix de façon fait aux entrepreneurs, ceux-ci se rattrapent sur l'ouvrière en diminuant son prix de façon. De là, ces salaires effrayants qui ont ayili l'ouvrière moderne.

Interrogez n'importe quelle ouvrière âgée, elle vous répondra que le prix de façon des jaquettes, des collets, des jerséis, a diminué considérablement (2).

Un indice de l'appauvrissement du salaire des ouvrières est donné, du reste, par ce fait que les entrepreneurs distributeurs d'ouvrage quittent le centre de la ville. « Un tiers des ouvrières de la spécialité habite déjà la banlieue... Le moindre prix va toujours à la recherche des moindres dépenses et de la vie rustique, aux exigences diminuées. »

(1) Voir les n^{os} précédents.

(2) Si on compare le prix de façon de la jaquette confection soignée à 5 ou 6 francs et des jaquettes à bas prix, à 4 fr., 3 fr., 2 fr., 1 fr. 75, 1 fr. 50 et 1 fr. 25, il sera difficile de ne pas être frappé de la décroissance progressive de cet article, dont l'individualité paraît nette. En effet, la confection soignée représente toujours l'ancien prix. Parfois même abaissé. La jaquette petite mesure atteint 7, 8, 10 fr.; la jaquette moyenne mesure, 12, 15, 20 fr. Comparez les prix de façon suivants, où la baisse s'accroît : collets, 3 fr., 2 fr. 50, 1 fr. 75, 1 fr. 25, 0 fr. 75; pélerines, 2 fr. 25, 1 fr., 0 fr. 90. » *La Petite Industrie, Le Vêtement*, p. 658.

Le gai rapporteur! L'ouvrière, chassée par le salaire de famine, s'installe dans les quartiers pauvres pour rechercher « la vie rustique »...

L'examen des monographies d'ateliers dont nous avons parlé a conduit aux résultats suivants :

35 femmes à 1 fr. 50
50 — à 2 francs
52 — à 2 fr. 25 et 2 fr. 50
75 — à 3 francs
17 — à 3 fr. 25 et 3 fr. 50
28 — à 4 francs, 4 fr. 25 et 4 fr. 50.
7 — à 6 francs.
1 — au mois.

294 femmes payées à la tâche : 0 fr. 80, 1 fr. 50, 2 francs, 2 fr. 50, et 4 francs par jour.

En se plaçant au point de vue du salaire annuel, le calcul de 160 jours de travail par an (catégorie la plus nombreuse, dit l'enquête), on arrive à des salaires annuels de 240 francs à 960 francs.

Les ouvrières payées aux pièces atteignent 15, 16, 17, 18 et 20 francs parfois pour la semaine; soit, pour un total de 26 semaines, 390, 416, 442, 494, 520 francs.

Ce qui signifie que les ouvrières de la confection, comme les ouvrières de la couture (et une foule d'autres que nous passons sous silence), n'ont qu'un salaire *d'appoint*, en supposant qu'elles aient un complément d'autre part.

Il y a une doctrine économique, soutenue principalement par les organisateurs des Cercles catholiques d'ouvriers, qui attribue la situation des ouvrières de l'aiguille — et en général celle de tous les ouvriers — à... la Révolution française, coupable, dit-on, d'avoir anéanti les organisations professionnelles ou corporations (1).

Nous allons montrer que dans un pays où n'a pas sévi la « griserie de destruction » de 1789, la situation des ouvrières de l'aiguille n'est pas différente de celle qu'on peut voir à Paris et en province.

Voici des renseignements pris en Allemagne par Johannes Timm (2).

Un ouvrier entrepreneur pour la confection des manteaux, habitant au Wedding (quartier pauvre situé au nord de Berlin), emploie pendant la saison quinze ouvrières, travaillant à domicile, qui gagnent 40 pfennigs (0 fr. 50) pour deux façons de jaquettes. Quinze autres ouvrières sont employées pour la garniture et l'achèvement de chaque jaquette. Celles-là gagnent 50 pfennigs (0 fr. 62 1/2) par pièce. L'entrepreneur a reçu du patron 1 mark 60 (2 francs) pour chaque pièce terminée. Il en résulte que, en 6 jours de travail (une semaine), quinze ouvrières à façon livrent 180 pièces à 40 pfennigs = 72 marks, soit 90 francs.

Quinze ouvrières garnissent et terminent ces façons; elles gagnent par pièce 50 pfennigs (6 fr. 25) = 90 marks, soit 112 fr. 50.

(1) « La crise du métier artistique de l'aiguille va sévir dans toute son intensité à l'heure de la grande saturnale de sang. 89 avait été la griserie des destructions; 93 devient celles des hécatombes; 89 ouvre l'abîme; 93 l'emplit de cadavres. La population laborieuse en fournit le plus gros contingent, 30.000 au moins, en qualité de libérée de la Révolution. La France corporative particulièrement pourvue de ce bienfait, représente les trois quarts de ces holocaustes. Les femmes en forment le tiers. Les couturières s'y trouvent en nombre imposant. » (G. Levasnier. *Le Syndicat de l'aiguille*.)

(2) *Das Sweating-system in der deutschen Konfektions-Industrie*. (Rapport présenté par Jean Timm, sur l'invitation du comité-directeur de la Fédération des tailleurs et tailleuses et des corporations similaires; Flensburg, 1895, chez Holzhaeusser.)

Le rabatteur gagne par semaine 21 marks, soit 26 fr. 25.

Ainsi l'entrepreneur paie par semaine :

$$90 + 112.50 + 26.25 = 228.75.$$

Il reçoit du patron, pour ces 180 pièces, à 4 mark 60 (2 francs) par pièce, 288 marks, soit 360 francs : son profit s'élève donc à $360 - 228.75 = 131.25$ par semaine.

D'après le calcul le plus exact, il reste généralement aux entrepreneurs un bénéfice de 21 0/0 (1).

Les ouvriers qui travaillent dans l'atelier de l'entrepreneur, pour la confection d'habits et de paletots, y sont souvent logés et nourris et payés à la semaine.

Un procès parfois révèle des choses sinistres. Le 3 mars 1894, une couturière intentait une action devant le conseil des prud'hommes, contre un entrepreneur qui lui avait retenu injustement le salaire dû pour la confection de cinq costumes de garçons. L'objet du litige s'élevait à 4 mark 25 (1 fr. 50) au total.

Un entrepreneur gagnant de 25 à 40 pfennigs (0 fr. 3125 à 0 fr. 50) pour un costume de garçon donne de 15 à 20 pfennigs (0 fr. 18 à 0 fr. 25), aux ouvrières travaillant à l'atelier, et de 20 à 25 pfennigs (0 fr. 25 à 0 fr. 3125) à celles qui travaillent à domicile ; et s'il gagne 70 à 90 pfennigs (0 fr. 875 à 1 fr. 125) pour la confection de pantalons, il donne à ses ouvrières de l'atelier de 30 à 35 pfennigs (0 fr. 375 à 0 fr. 4375), et de 35 à 40 pfennigs (0 fr. 4375 à 0 fr. 50) à celles qui travaillent à domicile.

Une ouvrière habile fait, dans une journée de 15 heures, 5 pantalons à 20 pfennigs (0 fr. 25). Sur ce salaire, l'ouvrière à l'atelier est obligée d'acheter le fil à coudre (pour un pantalon, 0 fr. 03125 à 0 fr. 0375) et l'ouvrière à domicile a encore à payer, en sus, le fil de la machine.

La situation la plus misérable est celle des ouvriers et ouvrières qui travaillent dans la confection des manteaux, si florissante à Berlin. Le salaire normal d'une ouvrière habile varie de 8 à 10 marks (10 à 12 fr. 50) par semaine : il faut compter de 5 à 6 marks (6 fr. 25 à 7 fr. 50) pour une ouvrière ordinaire et, pour une débutante, de 2 à 3 marks (2 fr. 50 à 3 fr. 75) par semaine.

Ici, il faut distinguer deux espèces d'ouvriers : l'apieceur (repasseur) et la piqueuse. Le maniement du fer à repasser est fatigant et nécessite une constitution robuste ; la santé de l'apieceur souffre beaucoup de la dépense de force musculaire qu'occasionne le maniement d'un carreau du poids de 20 à 24 livres : l'atelier est rempli d'air chaud et de vapeur malsaine. Le salaire de l'apieceur s'élève de 18 à 24 marks (22 fr. 50 à 30 francs) par semaine ; quelquefois son travail est payé à la pièce. Une piqueuse gagne de 7 à 12 marks (8 fr. 75 à 15 francs) par semaine ; pendant la morte-saison, l'entrepreneur réduit proportionnellement ses salaires. La piqueuse payée à la pièce gagne, suivant qualité, de 5 à 25 pfennigs, 0 fr. 0625 à 0 fr. 3125, par pièce.

Quelle est donc la vie d'une ouvrière à Berlin ? Elle est assez semblable à celle d'une Parisienne ou d'une Lyonnaise. Écoutez Mme Odo Olberg :

(1) *Drütsachen der Commission für Arbeiterstatistik Verhandlung n° 10. Protokoll über die Verhandlung der Commission für Arbeiterstatistik von 14-17 und 20-21 April 1896, und die Vernehmung von Auskunftspersonen über die Verhandlungen in der Kleider-Konfektion* ; Berlin, C. Heymann, 1896. — Travaux de la Commission de statistique ouvrière, etc., avec les dépositions de gens du métier sur les conditions de l'industrie de la confection.

L'ouvrière se lève à 4 heures du matin, prépare son café et travaille jusqu'à 7 h. 1/2, puis elle se rend à l'atelier de l'ouvrier-entrepreneur, où elle se met à un travail qui ne cessera même pas à l'heure du repas. Ce repas consistera en bûrrées rapidement mangées tout en cousant ; à 10 heures du soir seulement, elle retourne chez elle, emportant les pièces non terminées, pour y travailler le lendemain et quelquefois même le dimanche. Arrivée à la maison, elle prépare une soupe maigre, mais souvent elle est tellement exténuée qu'elle va immédiatement se coucher, sans avoir rien pris, dans une misérable chambre dont le loyer est de 9 marks (11 fr. 25) par mois.

Le dimanche même, elle ne peut ni se promener ni se reposer, car, si elle a terminé sa tâche, il lui faut encore mettre tout en ordre au logis et réparer ses vêtements. En travaillant en moyenne douze heures par jour dans l'atelier, elle gagne par semaine 9 marks 6 pfennigs (12 francs) ; si elle est payée à la pièce pour faire des vêtements sur mesure, elle gagne jusqu'à 16 marks (20 francs). Le salaire des piqueuses est encore plus bas ; elles ne gagnent dans la morte-saison que de 5 à 6 marks (de 6 fr. 25 à 7 fr. 50) par semaine, en travaillant 12 heures par jour, et en ne cessant pas le travail aux repas (1).

LE TRAVAIL A DOMICILE.

On connaît tous les lieux communs relatifs aux avantages du travail à domicile : la femme peut travailler chez elle sans que le ménage en souffre, sans que les enfants pâtissent, sans que sa moralité et sa dignité soient offensées. Malheureusement toutes ces belles phrases de philosophes mondains et de philanthropes intéressés sont démenties par les résultats désastreux de ce genre de travail.

Nous avons déjà donné des preuves de cette exploitation inouïe, en produisant le salaire des travaux à la tâche dans les « fabriques collectives » de Paris. En voici de nouvelles, relevées dans la ville de Lyon par M. Bonnevey, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

L'ouvrière *chenilleuse* d'habileté moyenne, peut faire 500 mouchelages à l'heure. Le mouchelage est payé par l'entrepreneuse à l'ouvrière à raison de 0 fr. 18 à 0 fr. 20 le mille. Pour douze heures de travail, le salaire sera donc de 1 fr. 08 à 1 fr. 20. La mère de famille qui a des enfants à soigner et son ménage à faire, ne travaillant que huit heures par jour, n'arrive qu'à un salaire de 0 fr. 72 à 0 fr. 80. Deux mois de morte-saison pendant laquelle la production est restreinte de moitié, ce qui ramène le salaire annuel à 200 francs environ. Tel est le prix de l'ornementation des voilettes.

L'ouvrière *découpeuse*. Le découpage consiste à découper aux ciseaux dans le tulle les bordures sinuées de la dentelle en en suivant le dessin. Il est payé 0 fr. 01, 0 fr. 02, 0 fr. 03 le mètre, suivant l'article. De l'article qui lui est payé 0 fr. 01, l'ouvrière peut découper 75 mètres par jour ; de l'article payé 0 fr. 02, elle pourra encore découper 575 mètres ; mais elle ne dépassera pas 50 mètres sur les dentelles dont le découpage est payé 0 fr. 03. Ce qui représente des journées respectives de 0 fr. 75, 1 fr. 30, 1 fr. 50.

La *pointonneuse*. Le pointonnage consiste à coudre un pointon (petite résille fine) tout le tour de la dentelle. Voici les salaires obtenus par quatre ouvrières :

Pour la première ouvrière, le salaire de trois mois

(1) Voir *Bulletin du Musée social*, série A. 10.

était de 38 fr. 51 : pour douze mois il s'éleverait donc à 154 fr. 04.

Pour la deuxième ouvrière, en trois mois, il était de 68 fr. 32, ce qui, en douze mois, représentait 273 fr. 28.

Pour la troisième, en cinq mois, il était de 108 francs; en douze mois de 259 fr. 20.

Pour la quatrième ouvrière, le salaire de six mois est de 170 fr. 68; son salaire annuel sera donc de 341 fr. 39.

Le salaire moyen annuel des ouvrières travaillant sur les dentelles, en 1895 (il a plutôt diminué depuis), a donc oscillé entre 150 et 350 francs, chiffre maximum.

Culottières et gilettes. La façon d'un pantalon en drap est payée 0 fr. 50; une bonne ouvrière en fait trois dans sa journée. Le salaire moyen de la culottière et de la gilette oscille entre 1 fr. 50 et 1 fr. 85.

La machine nécessaire pour le montage du gilet ou du pantalon vaut 250 francs (10 à 15 francs de réparations par an).

Enfin, la culottière qui fait le pantalon treillis pour fournisseurs militaires n'est payée qu'à raison de 0 fr. 15 le pantalon. Elle en fait environ 6 en 12 heures, — soit 0 fr. 90 par journée de douze heures. La patrie a des exigences.

L'ouvrière en résilles. Ce travail consiste à retirer des mailles, de distance en distance, certains fils, et à les remplacer par des fils élastiques. Ce travail est payé à raison de 0 fr. 40 les douze journées.

L'ouvrière habile qui achève trois douzaines en une heure gagne donc 0 fr. 10 l'heure.

Les ouvrières sont concurrencées par des enfants de 8 à 12 ans...

Lindères. La montreuse de chemises fines gagne de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 par jour. La finisseuse reçoit 0 fr. 50 ou 0 fr. 60 par chemise; il lui faut travailler douze heures pour en achever deux. Salaire moyen, 0 fr. 90 à 1 franc par jour. Sa machine lui coûte plus de 200 francs.

La boutonnériste est payée à raison de 0 fr. 40 les 36 boutonniers. Elle en fait 10 à l'heure en travaillant bien; salaire : 1 franc, 1 fr. 20 par jour.

La brodeuse très habile gagne 50 francs par mois, si elle a du travail autant qu'elle en peut faire.

L'ouvrière cravatière. Autrefois l'ouvrière cravatière gagnait 7 et 8 francs. La petite cravate noire, large d'un centimètre, est payée 0 fr. 25 la douzaine; l'ouvrière en fait trois douzaines en un jour, soit 0 fr. 75 en dix heures. Certaines ouvrières, réduites à faire des pans de cravate « régates », sont payées 0 fr. 25 les 24 pans. Travaillant dix heures, elles font tout juste 60 pans par jour; salaire de journée, 0 fr. 62. Les plastrons de luxe payés 7 et 8 francs pièce par l'acheteur sont payés 2 fr. 50 la douzaine à l'ouvrière. Toutes les cravatières ont besoin d'une machine qui leur coûte 200 francs (10 à 15 francs de réparations par an).

L'empailleuse de chaises. Une empailleuse fait une chaise en quatre ou cinq heures; la façon lui en est payée 1 fr. 40. Mais elle doit, à ses frais, fournir la paille nécessaire. Pour une chaise il en faut une livre, et comme la paille lui coûte 1 fr. 40 le kilo en paille blanche, 2 fr. en paille de couleur, elle n'a pour salaire réel que : 1 fr. 40 — 0 fr. 70 = 0 fr. 70, si elle fait une chaise avec paille blanche; 1 fr. 40 — 1 fr. = 0 fr. 40, si elle a dû employer de la paille de couleur. Six mois de chômage.

M. Bonnevey a dressé un tableau des salaires de 45 professions à domicile. Le salaire moyen net (en

tenant compte de l'amortissement des machines, de leurs réparations et de la morte-saison dans chaque profession) atteindrait 390 francs par an.

Quelle est la cause principale de ces salaires scandaleux ? la surabondance des bras inoccupés. C'est parce qu'il y a une population ouvrière disponible considérable que l'employeur ou l'entrepreneur peut acheter la main-d'œuvre au rabais. Tous ceux qui font travailler moyennant ces salaires infimes profitent — sciemment ou à leur insu, peu importe — de la misère des sans-travail.

(A suivre.)

HENRI DAGAN.

(La Revue blanche, 15 février 1902.)

PROPOS D'UN PARISIEN

La plainte de l'électeur. Celui-ci a lu dans le *Matin* qu'à une des dernières séances importantes de la Chambre, l'élément féminin était comme toujours, en majorité.

Et il m'écrivit : « Pourquoi y a-t-il dans les tribunes plus de femmes que d'électeurs qui, eux, ont le droit d'aller à la Chambre et sont éconduits invariablement ? Pourquoi cette faveur pour les femmes, lesquelles au point de vue politique ne comptent pas... heureusement ! »

Il est très possible que les femmes ne comptent pas au point de vue politique... et encore il faudrait s'entendre, mais elles comptent sous tant d'autres rapports que les faveurs dont elles sont l'objet s'expliquent très bien. C'est un prêt pour un rendu.

Aussi mon lecteur a-t-il tort de croire que je vais lui prêter main-forte quand il me demande de réclamer l'éloignement complet du sexe féminin à la Chambre, où l'élégance n'a que faire, dit-il d'un ton bourru, avec les questions sérieuses qui devraient être discutées.

D'abord, les femmes ne tiennent pas du tout à aller à la Chambre quand on y traite des questions sérieuses; elles préfèrent les séances plus spécialement réservées au cabotinage, les séances dites mouvementées.

Une chose m'intrigue. Pourquoi l'électeur tient-il à aller à la Chambre ? Il n'a donc rien à faire ? Et, s'il n'a rien à faire, ne saurait-il mieux employer son temps ?

Les comptes rendus devraient lui suffire. Avec les comptes rendus, on en prend et on en laisse. Il faut tout avaler, au contraire, lorsque l'on est présent à la séance.

Donc, laissons les femmes pénétrer dans les tribunes et demandons-leur seulement d'être gentilles et d'avoir de jolis chapeaux.

Electeur, vous avez tort de prendre à ce point la politique au sérieux et de vouloir qu'elle soit totalement dépourvue de fleurs.

H. HARDUIN.

(Le *Matin*, 5 déc. 1091.)